

Procès Verbal

de la réunion du 11 août 2014

Le quatre août deux mille quatorze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **onze août deux mille quatorze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



ORDRE DU JOUR

- Achats de matériels : panneaux de signalisation ; onduleur + disque dur de sauvegarde poste principal ; verrou salle du Moulin; matériels de bureau et d'équipement.
- Bilan de la Nuit romane.
- Pré du Moulin (bord de Vonne) – Pose de barrières.
- Rue Saint-Nicolas – Travaux d'aménagement.
- Visite des villages.
- Régularisation foncière des voiries des Villages du Châtaignier et de la Carte.
- Questions diverses



L'an deux mille quatorze, le onze août, à vingt heures quarante minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : M. LITT Claude, M. TERRIÈRE Éric, Mme DAUNIZEAU Bénédicte, Mmes DEBENEST-OLIVIER Fabienne, MARTIN Cécile, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine, MM. BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DURIVault David, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique.

Absents représentés : Mmes ROY Estelle (LITT Claude) et LE REST Marie-Gwenaëlle (TERRIÈRE Éric), M. DUPUIS Fabrice (TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine).

Madame MARTIN Cécile a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la réunion du 26 mai 2014

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 30 juin 2014, le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2014 – 11.08 - 95 – Achats de matériels

1/ Panneaux de signalisation : le point précis sur les besoins n'ayant pu être effectué en raison du congé de Monsieur Yvon FALLOURD, Monsieur le Maire propose de reprendre cette délibération lors d'une prochaine réunion.

2/ Onduleur + disque dur de sauvegarde pour le PC du secrétaire de mairie : suite à la délibération du 30 juin 2014, et après relance d'un fournisseur, un deuxième devis a été réceptionné en mairie. Il est proposé par la société *Micro Tech Informatique (M.T.I.)* de Poitiers, et s'ajoute donc à celui de *HTP Multimédi@*. Les deux propositions répondent à la demande initiale : un onduleur pour la protection électrique (coupures et surtensions) et un disque dur externe pour la sauvegarde régulière et automatisée de l'ensemble des documents de travail. Pour souligner le besoin d'un tel achat, Monsieur le Maire fait part de la récente réception d'une note de *Vienne Services* qui alerte les collectivités locales sur la nécessité et leur responsabilité d'effectuer ces sauvegardes informatiques.

Les deux devis présentés au Conseil municipal :

<i>HTP Multimédi@</i> POITIERS	Onduleur	95.83 € HT	115.00 € TTC
	Disque dur de sauvegarde et boîtier externe	62.42 € HT	74.90 € TTC
		25.00 € HT	30.00 € TTC
	Installation	110.00 € HT	132.00 € TTC
Total :		293.25 € HT	351.90 € TTC

<i>Micro Tech Informatique</i> POITIERS	Onduleur	89.00 € HT	106.80 € TTC
	Disque dur de sauvegarde	95.00 € HT	114.00 € TTC
		80.00 € HT	96.00 € TTC
	Installation	80.00 € HT	96.00 € TTC
Total :		264.00 € HT	316.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, porte son choix sur le matériel proposé par l'entreprise *HTP Multimédi@* pour un montant global de 293.25 € HT, soit 351.90 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2183 de l'opération « Matériel divers ».

3/ Verrou salle du Moulin : Monsieur le Maire ayant constaté que plusieurs clés de la salle du Moulin « étaient égarées dans la nature », qu'ainsi tous les accès à la salle – interdite au public car non classée ERP – ne pouvaient être contrôlés, que, malgré un courrier à toutes les associations, toutes les clés n'étaient pas rapportées, il a procédé à l'achat d'un verrou de sécurité avec clés codées auprès de la société FOUSSIER de POITIERS :

Verrou de sécurité	162.54 € HT	195.05 € TTC
--------------------	-------------	--------------

Le Conseil Municipal entérine cette acquisition et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « Bâtiments divers ».

4/ Matériels de bureau et d'équipement : le secrétariat de mairie ne disposant ni de cisaille de bureau, ni de plastifieuse, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a procédé à l'acquisition de ces matériels auprès de la société CHAUMET de POITIERS :

Cisaille	70.17 € HT	84.20 € TTC
Plastifieuse	127.75 € HT	153.30 € TTC

Le Conseil municipal entérine ces acquisitions et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ». Il est précisé que la plastifieuse pourra être utilisée, dans les locaux de la Mairie, par les associations communales moyennant qu'elles se munissent des consommables nécessaires à leurs travaux.

N° 2014 – 11.08 - 96 – Bilan de la Nuit Romane

Monsieur le Maire rappelle qu'en partenariat avec la Région Poitou-Charentes une « Nuit Romane » a été organisée à JAZENEUIL le 17 juillet 2014. La programmation a présenté les spectacles suivants :

- The BRIAN McCOMBE BAND, groupe de musique celtique.
- BALLET BAR de la Compagnie PYRAMID, groupe de danse.

Un point est fait sur l'organisation de cette manifestation :

- environ 575 personnes ont largement apprécié les spectacles ;
- les artistes ont également salué les bonnes conditions de l'accueil qui leur a été réservé ;
- pour améliorer l'accueil des spectateurs, il faudra sans doute prévoir de mettre en place des chaises et des bancs ;
- le moment convivial sur la place en face de l'église était mieux disposé que les années passées.

N° 2014 – 11.08 - 97 – Pré du Moulin (bord de Vonne)

Pose de barrières

Comme tout un chacun peut le faire, Monsieur le Maire a constaté que le pré du Moulin, en bord de Vonne, était dégradé par le passage non autorisé de véhicules motorisés. L'empreinte de leurs roues ont d'ores et déjà imprimé des traces très nettes qui deviendront irrémédiables si un terme n'est pas mis à cet abus. Aussi propose-t-il l'installation de barrières, des barrières amovibles pour permettre le passage de véhicules autorisés tels ceux des services communaux et de sécurité.

Il est observé que le chemin de la Grotte-aux-Fées – une voie sans issue – manque d'espaces de stationnement et ne permet que difficilement de faire demi-tour. Monsieur le Maire indique que le stationnement est possible à l'entrée du chemin, avant la salle du Moulin, et, mais plus limité, un peu avant la source ; il estime également qu'il faudrait éviter que la circulation motorisée n'envahisse trop d'espaces de détente.

Afin de sécuriser au maximum le pré du Moulin, trois dispositifs seraient nécessaires : le premier à côté de la salle du Moulin, le second près de la salle des associations et un dernier à la « sortie » du pré, avant la source de la Roche-aux-Fées. Monsieur MACOUIN propose aux conseillers présents de faire une visite *in situ* avec Yvon FALLLOURD, Florent ROUSSEAU et, dans la mesure du possible, un intervenant extérieur afin de lister avec précision les travaux à mettre en œuvre pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés sur la zone enherbée, avec le souci de préser-

ver le charme de ce site. La proposition de Monsieur MACOUIN est validée à l'unanimité.

Concernant le chemin de la Grotte-aux-Fées, Monsieur Éric MARCHOUX informe le Conseil municipal que de l'eau provenant du trop-plein du puits artésien jouxtant la Grotte-aux-Fées s'écoulait sur le chemin provoquant ainsi des zones boueuses et des dégradations. Il est convenu d'en informer le SIVEER pour y remédier.

**N° 2014 – 11.08 - 98 – Rue Saint-Nicolas
Travaux d'aménagement**

Lors d'une rencontre fortuite à Jazeneuil avec Monsieur GIRAUD, chef du centre d'exploitation du SIVEER de Lusignan, Monsieur le Maire évoque les futurs travaux d'aménagement de la Rue Saint-Nicolas. Le responsable du SIVEER lui fait alors part de la nécessité de procéder, en amont de ces travaux d'aménagement, au remplacement pour mise aux normes des canalisations d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le Maire propose donc de retarder le démarrage de cette dernière tranche de travaux d'aménagement, et de déposer une demande de travaux auprès du SIVEER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le report des travaux d'aménagement de la Rue Saint Nicolas. Ceux-ci devant démarrer fin septembre 2014, le Maître d'œuvre sera informé incessamment afin de ne pas bloquer le planning de l'entreprise concernée.

N° 2014 – 11.08 - 99 – Visite des villages

Évoqué par quelques administrés, Monsieur le Maire et ses adjoints proposent au conseil municipal d'aller à la rencontre des habitants des villages qui peuvent parfois éprouver le sentiment d'être « oubliés ». Ces rencontres permettront aux élus de faire la connaissance de ces « autres » administrés mais Jazeneuillais à part entière, et réciproquement, de découvrir « géographiquement », le cas échéant, ces hameaux, et de recueillir auprès des habitants leurs difficultés, problèmes et/ou suggestions.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité. Un calendrier sera établi dès la rentrée par Monsieur le Maire et les adjoints, puis porté à la connaissance des conseillers qui sont bien sûr invités à y participer selon leurs disponibilités.

**N° 2014 – 11.08 - 100 – Régularisation foncière
Voiries du Châtaignier et de la Carte.**

Afin de régulariser des situations de voirie compliquées par le fait que certaines voies sont la propriété de plusieurs riverains, plus éventuellement la commune, ce qui ne facilite pas non plus leur entretien, Monsieur le Maire propose, avec l'accord de tous les propriétaires, leur acquisition à l'euro symbolique, avec la prise en charge des frais de géomètre pour les délimitations et les frais de notaire y-liés.

Une telle régularisation est envisagée dans un premier temps au village du Châtaignier. Son montant s'élèverait à : 2 320,00 euros TTC (1^{er} devis actualisé) + 792,06 euros TTC (2^{ème} devis pour la dernière partie du chemin) pour les frais de géomètre, auxquels il conviendrait d'ajouter les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à quatorze voix pour et une voix contre d'entreprendre les démarches auprès des propriétaires concernés, et, le cas échéant, auprès du géomètre et du notaire.

Dans un second temps, une opération similaire pourrait concerner le village de La Carte.

**N° 2014 – 11.08 - 101 – Jazeneuil Football Club
Travaux de rénovation des vestiaires**

La Mairie a été informée par le Jazeneuil Football Club de l'achèvement des travaux de rénovation – pose de carrelage par les bénévoles du club – des vestiaires du stade. Son président a également signalé que le mitigeur de l'évier a dû être remplacé.

Pour la fête du 14 août – organisée par le JFC –, Monsieur Thierry BILLETROT signale qu'il sera nécessaire d'augmenter temporairement la puissance du compteur électrique.

N° 2014 – 11.08 - 102 – Problèmes de débit Internet

En raison de dysfonctionnements récurrents constatés en mairie, à l'agence postale, et signalés par de nombreux administrés, tant pour des usages professionnels que personnels, et ce depuis de nombreuses semaines, Monsieur le Maire propose d'agir auprès du fournisseur d'accès en commençant par faire venir un responsable technique d'Orange pour constater ces difficultés, obtenir des informations et trouver des solutions pour un fonctionnement normal.

N° 2014 – 11.08 - 103 – Subvention LEADER

Monsieur Thierry BILLETROT informe le Conseil municipal qu'une subvention a été accordée à la commune par le fonds LEADER pour l'achat d'un aspirateur souffleur pour la chaufferie en bois. Cette subvention couvre environ 50% de la dépense.

N° 2014 – 11.08 - 104 – Élagage d'une haie

Suite à la délibération n° 2014 – 14.04 - 43, un premier devis pour l'élagage d'une haie de grande hauteur entre le stade et le lotissement du Moulin a été reçu en mairie.

La réception d'un deuxième devis – demandé à la société Elag' Ouest – sera nécessaire pour une délibération et une décision.

N° 2014 – 11.08 - 105 – Borne électrique de recharge

Dans le cadre du projet Région – ADEME – Énergies Vienne, et suite à la discussion n° 2014 – 30.06 - 94 relative à la campagne lancée par Sorégies pour l'équipement de 80 communes en borne(s) de recharge pour les véhicules électriques, Monsieur Bruno BELLINI demande que ce thème figure à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal en vue d'une délibération avec prise de décision.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 11 août 2014**

2014 – 11.08 - 95	Achats de matériels
2014 – 11.08 - 96	Bilan de la Nuit romane
2014 – 11.08 - 97	Pré du Moulin (bord de Vonne) – Pose de barrières
2014 – 11.08 - 98	Rue Saint-Nicolas – Travaux d'aménagement
2014 – 11.08 - 99	Visite des villages
2014 – 11.08 - 100	Régularisation foncière – Voieries du Châtaignier et de La Carte
2014 – 11.08 - 101	Jazeneuil Football Club – Travaux de rénovation des vestiaires
2014 – 11.08 - 102	Problèmes de débit Internet
2014 – 11.08 - 103	Subvention LEADER
2014 – 11.08 - 104	Élagage d'une haie
2014 – 11.08 - 105	Borne électrique de recharge

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVault
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACQUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE